CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10756** **VALABLE JUSQU'AU** **05/10/2027**

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1981

Forme juridique : SARL

Capital : 9 147

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MANOSQUE 1981B00018

Siret : 321 483 166 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 14 022848

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 201203448

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 201203448

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS JULES PESCE ET FILS

433 AVENUE DU LUBERON
BP 70127
04100 MANOSQUE

Téléphone : 04 92 72 23 96 **Fax :**

Portable : 06 38 42 65 39

Responsabilité légale :
BERLENGUE MARC GÉRANT

Site Internet : http://www.pesce-fils.fr

E-mail : pesceetfils@orange.fr

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 748 708 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)		09/07/2026
2151 PROB	Dallage courant (Technicité courante)		09/07/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 16:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.